

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 308

15 février 2011

SOMMAIRE

Aster S.A.	14784	Lo Spuntino Sàrl	14778
Bombardier Transportation Luxembourg Finance	14784	LSF4 Mega Investments II S.à r.l.	14778
Café Silva Costa Sàrl	14772	LSF6 Lux Investments I S. à r.l.	14778
Cordouan Holding S.A.	14761	LSREF Lux Investments X S.à r.l.	14779
Desire S.A.	14738	LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. ..	14779
Domaine Viticole Häremillen s.à r.l.	14772	Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l.	14777
Emile Schneider et Fils S.à r.l.	14772	Lux-Monte S.à r.l.	14779
Energie Blue S.à r.l.	14772	Lux Vins S.à r.l.	14779
Energie Blue S.à r.l.	14773	McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.	14761
Ets Graas S.A.	14773	Metralux S.A.- Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois	14780
Face'Baar S.à r.l.	14773	Mineral Equipments and Engineering	14780
Faracha Equities	14774	MMG S.A.	14780
Fenah S.A.	14774	Night-Club Le Domino Sàrl	14781
Fimeris	14774	Nippon Capital TMK Investments S.à r.l.	14780
First Euro Industrial Properties S.à r.l. ...	14772	Nordic Cable Inv S.à r.l.	14782
Flexcom S.à r.l.	14774	Officio International S.A.	14774
Franzen & Schieben IT-Services S.à r.l. ..	14773	Onlychic S.A.	14781
Fresia S.A.	14775	Pacesalva Sàrl	14783
Gaj Invest SA	14775	P. Kremer S.à r.l.	14784
GK&Partners	14775	ProLogis European Finance XVI S.à r.l. ..	14773
GL Consulting S.A.	14775	ProLogis European Holdings XIV S.à r.l.	14776
Grandica du Luxembourg S.A.	14776	ProLogis France XCIX S.à r.l.	14777
GSC European Credit Fund	14776	ProLogis France XXXVIII S.à r.l.	14778
Hawksley Corporation S.à r.l.	14784	ProLogis Poland LII S.à r.l.	14781
HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial	14771	ProLogis Poland LIV S.à r.l.	14781
ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.à r.l. ...	14775	ProLogis Poland LIX S.à r.l.	14781
Immobilière et Commerciale Graas S.A.	14776	ProLogis Poland LVIII S.à r.l.	14782
Inter Conseil Services Plus S.A.	14776	ProLogis Poland LV S.à r.l.	14782
La Petite Venise S.à r.l.	14777	ProLogis Poland LXII S.à r.l.	14783
Laurette S.à r.l.	14777	ProLogis Poland LXI S.à r.l.	14783
Legal and Financial S.A.	14780	ProLogis Poland LX S.à r.l.	14783
Léon Glodt Architectes et Urbanistes Sàrl	14777	QS Direct SI 2 S.C.A., SICAR	14738
Living Cadeaux & Décorations, s.à r.l.	14778	THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l.	14779

Desire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 117.049.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2011. Signatures.

Référence de publication: 2011007243/10.

(110008063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

QS Direct SI 2 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 158.553.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of December,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) QS Direct SI 2 S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, here represented by Me Sébastien Moies, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 December 2010.

2) Quilvest Europe S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, here represented by Me Sébastien Moies, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 December 2010.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of association of a company which they form between themselves.

Any terms in these Articles with an initial capital refer to the definitions in the Prospectus of the company, unless otherwise defined herein.

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of QS Direct SI 2 S.C.A, SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque (SICAR), as amended (the "2004 Law").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined under Article 15 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Term of the Company. The Company was incorporated for a limited period of ten years as from the First Closing Date (as defined in the confidential prospectus of the Company, the "Prospectus") as determined by the General Partner and in accordance with the provisions of the Prospectus. This term may be extended at the sole discretion of the General Partner and the Shareholders for up to two consecutive one-year periods in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the present articles of association (the "Articles") as provided under Article 26 below.

The Company shall be automatically dissolved at the expiry of its term, after giving effect for extensions, if any.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in securities and other assets representing risk capital within the broadest meaning permitted under Article 1 of the 2004 Law and any other applicable CSSF circulars in order to provide its investors with the benefit of the result of its assets

in consideration of the risk which they incur, however, there is no assurance that the Company's objectives will be achieved or that there will be any return of capital.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law and any other applicable circulars.

Art. 5. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Class A Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their commitment to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives. The General Partner shall determine the investment objectives of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with Article 4 hereof and applicable laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

(a) The share capital of the Company shall be represented by shares (the "Shares") of no nominal value and shall at all times be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 13 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is the US Dollar equivalent of one million Euros (EUR 1,000,000). The General Partner acting on behalf of the Company has full discretion to organise the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown as further disclosed in the Prospectus.

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the "Classes") of Shares:

(i) "General Partner Share": the Share subscribed at the time of incorporation of the Company by the General Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;

(ii) "Class A Shares": a class of Shares issued to limited Shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company in accordance with the provisions of the Prospectus;

(iii) "Class C Shares": a class of Shares reserved for persons who have substantially contributed to the creation, fundraising, or investment sourcing of the Company, and for any other person designated by the General Partner.

(iv) "Class D Shares": a class of Shares issued in the event of default of payment by a Shareholder of amounts owed following a Drawdown Notice in accordance with the provisions of Article 6.4.3 of the Prospectus. The Class D Shares are non transferable.

The General Partner may create additional classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

(c) The Company is incorporated with a fully subscribed capital of forty-five thousand (USD 45,000) US Dollars, consisting of one (1) General Partner Share with no nominal value and ten thousand (10,000) Class C Shares with no nominal value.

Art. 8. Shares.

(a) Shares in the Company are exclusively restricted to eligible investors who qualify as "Eligible Investors" within the meaning of article 2 of the 2004 Law, i.e. any institutional investor, professional investor or any other investor who confirmed in writing that it/he/she adheres to the status of well-informed investor and who either (i) invests or commits to invest in US Dollars a minimum equivalent to one hundred and twenty-five thousand Euros (€ 125,000) in the Company, or (ii) has obtained an assessment made by a credit institution, within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying its/his/her expertise, its/his/her experience and its/his/her knowledge in adequately appraising an investment in risk capital (a "Well-informed Investor") within the meaning of the 2004 Law.

(b) Shares shall be issued in registered form only.

The inscription of the Shareholder's name in the Register of Shareholders (as defined below) evidences its right of ownership of such Shares. Share certificates in registered form may be issued upon request of the Shareholders and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register of Shareholders"), which shall be kept by the Registrar and Transfer Agent. The Register of Shareholders shall contain the name of each Shareholder, its/his/her residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares it/he/she owns, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register of Shareholders as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its/his/her request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Severely damaged Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The severely damaged certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(d) Fractional Shares may be issued up to three places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

(e) Each Share grants the right to one vote at the general meeting of Shareholders and at separate Class meetings of the holders of Shares of each of the Classes.

(f) The Company only recognizes one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(g) Each Shareholder will have first accepted and signed a subscription agreement (the "Subscription Agreement") wherein it irrevocably commits to make all payments for the entire amount of its commitment.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 Transferability

(a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or deemed disposition, encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a Shareholder of all or any part of any Shares; and any sale or transfer of any financial instrument, contract or right, such as right of usufruct or option right, the value of which is determined in whole or in part by reference to all or any part of any Share (a "Transfer") may only take place with the prior written approval of the General Partner and in accordance with applicable law and these Articles.

(b) Any Share Transfer made in breach of the provisions of this Article 9 shall be null and void and of no force or effect against the Company and the Shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register of Shareholders and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other Shareholders.

The Company will restrict or object to the ownership of Shares in the Company by any person not meeting the conditions of Eligible Investor as defined in Article 8 above.

For this purpose the Company will:

(i) refuse to register the transfer of Shares where it appears that this transfer would or could have the effect of allotting ownership of the Share to any person not meeting the conditions of Eligible Investor;

(ii) proceed with the enforced redemption of all or some of the Shares if it appears that a person does not meet the conditions of Eligible Investor.

9.2 Transfer of the General Partner Share

The General Partner Share held by the General Partner is not transferable to any person without the prior approval of the Luxembourg supervisory authority and the consent given at a general meeting of Shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles as provided under Article 26 below.

9.3 Transfer of Class A and Class C Shares

9.3.1 Notice of the Transfer

a) Any Shareholder planning to transfer Class A and Class C Shares (a "Planned Transfer") to another Shareholder or to a third party must notify the General Partner of this Planned Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt (the "Transfer Notice").

b) The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account under the provisions of this article:

(i) the number of Class A and Class C Shares the Transfer of which is planned (the "Transferred Shares"),

(ii) the price at which the transferee proposes to purchase the Transferred Shares,

(iii) the company's name, postal address and tax domicile of the transferor and of the transferee.

9.3.2 Unrestricted Transfers

The following Transfers of Class A and Class C Shares by a Shareholder shall be unrestricted; unless otherwise stated below and provided that the transferor sends a Transfer Notice to the General Partner at the latest fifteen (15) days prior to the date planned for the Transfer:

- a) in the event the relevant Shareholder is not an investment fund, a Transfer by the Shareholder:
- (i) to an Affiliate of this Shareholder, or
 - (ii) to an investment fund managed by this Shareholder or by an Affiliate (defined as any body corporate or other entity which in relation to the person concerned is a holding company or a subsidiary of that holding company or a subsidiary. An entity is a holding company of another entity if it holds the majority of the voting rights and is a subsidiary of another company if that other company holds a majority of the voting rights in its shares).
- b) in the event that the relevant Shareholder is an investment fund, a Transfer by the Shareholder:
- (i) to its management company, or
 - (ii) to any investment vehicle which is managed by its management company or by an Affiliate of its management company (the entities referred to in (b)(i) and (b)(ii) are defined as "Affiliated Entities").

The General Partner shall however have the right to prohibit any Transfer which the General Partner reasonably believes would have the effect of creating a regulatory and/or tax problem for the Company, the General Partner or their Associates.

If there are at least two (2) successive Transfers of the same Shares to Affiliates or to Affiliated Entities, each Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to an Affiliate or to an Affiliated Entity, if, at any time whatsoever, the transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must, if the General Partner so requests of it, transfer all the Shares which had been transferred to it back to the transferor as soon as possible.

9.3.3 Approval

a) Prior written approval of the Class A or Class C Share Transfer – In order to maintain the unity of the Company's Shareholders, it is agreed that Class A or Class C Shares cannot be the subject of a Transfer by their holders to any person, whether or not a Shareholder, without the prior written approval of the General Partner.

b) Exceptions -The Class A or Class C Shares may be the subject of a Transfer, without having to be first approved by the General Partner in the event of an unrestricted transfer referred to in Article 9.3.2.

c) Decision of the General Partner – The decision of the General Partner whether to give its approval is notified to the transferor. Failing notice of a decision within fifteen (15) days following the date of the Transfer Notice shall be deemed a refusal to give approval. The decision does not have to be reasoned.

d) Completion of an approved Transfer – In the event that a Planned Transfer is approved under the conditions provided for above, the transferor having notified it must make the approved Transfer, strictly in the terms and within the period specified in the approval, or, if no period was specified, within sixty (60) days following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period, it must again, prior to any Class A or Class C Share Transfer, comply with the provisions of these Articles.

Should it happen that the transferor is unable to complete, within this period, the Transfer planned and approved under the conditions provided for above, neither the Company nor any of the Shareholders shall be bound to redeem the Shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, nor shall the General Partner approve any other Planned Transfer notified by the transferor subsequently.

9.3.4 Compensation

The General Partner shall be reimbursed by the transferor for all costs incurred with respect to a Transfer. The General Partner may also receive compensation from the transferor, negotiated by mutual consent, if the transferor requires its assistance in seeking a transferee for its Shares.

9.3.5 Miscellaneous

In the event that a Transfer is effected before all drawdowns (if applicable) have been called, the obligations in respect of the undrawn commitment under the Subscription Agreement entered into by the transferor shall be transferred by the transferor together with the said shares. Therefore, after the procedures above have been completed, the transferee shall become the owner of the Shares it wishes to acquire only if the transferee has executed a transfer agreement under which terms the transferee shall irrevocably undertake to assume all outstanding obligations of the transferor under the Subscription Agreement entered into by the transferor.

Art. 10. Issue of Shares. Each prospective Shareholder shall be asked to commit to subscribe for Class A Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and more fully described in the Prospectus.

Payments for subscriptions to Class A Shares shall be made in whole or in part on the dates described in the Prospectus. The form of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus and the Subscription Agreement signed by the Shareholder.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from a réviseur d'entreprises agréé and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 11. Redemption or Acquisition of Shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by Shareholders may not be accepted by the Company.

Nonetheless, the General Partner may proceed with a transfer or a compulsory redemption or acquisition of the Shares (excluding the General Partner Share) if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor within the meaning of Article 8 of these Articles. Such transfer or compulsory redemption or acquisition shall be made under the conditions set forth in Article 12 of these Articles of Association and shall be applicable to the exclusion of a Shareholder in the event of Default of Payment.

The Company may also redeem or acquire Shares in the event of default of payment by a Shareholder under the conditions provided for in Article 12 of these Articles and within the conditions set forth under the 1915 law.

The Company may redeem or acquire Shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled or held by the Company in a treasury account, as may be resolved from time to time by the General Partner.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie (in kind) by allocating to the Shareholder assets from the portfolio of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudice to the interests of the other Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the approved statutory auditor of the Company. The specific costs for such redemptions in specie (in kind), in particular the costs of the special audit report, shall be borne by the Shareholder or by a third party, but will not be borne by the Company unless the General Partner considers that the redemption in specie (in kind) is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

The Company may acquire its own Shares at a price which shall be calculated in accordance with the provisions set forth under Article 12 hereof.

Art. 12. Delays or Defaults in Payment.

12.1 Definition of Default

If any Shareholder fails to pay, in whole or in part, the Amount Due on or before the Payment Date, the General Partner may, at any time thereafter, send a letter notifying such failure and demanding payment (the "Defaulting Letter") to such Shareholder.

12.2 Consequences for Shareholders as from the Payment Date

Interest shall accrue on the Amount Due automatically and without any formality whatsoever being necessary, calculated pro rata temporis on the basis of the LIBOR one year rate (established on the Payment Date) increased by 800 basis points for the period as from Payment Date up to the date payment is received by the Company or the General Partner (the "Accrued Interest").

Furthermore, the General Partner shall have the right to determine in its sole discretion:

(a) that the Shareholder which has defaulted on its payment shall not be entitled to receive any distributions from the Company of any kind whatsoever; and/or

(b) that whenever the vote, consent, or decision of a Shareholder is required or permitted pursuant to this Prospectus or the Articles, the exercise of voting rights attached to all the shares held by the Defaulting Shareholders (the "Relevant Shares") shall be suspended being understood that the Commitments of such Defaulting Shareholders shall not be included as part of the Total Commitments for any Shareholders' vote purposes.

12.3 Remedy before Default Date

The Shareholder may remedy its default by paying, prior to the date indicated in the Defaulting Letter to remedy the default, which shall not be less than twenty (20) Business Days after the date on which the Defaulting Letter was sent (the "Default Date"), the Amount Due and the Accrued Interest (the "Remedy Date")

In such case, such Shareholder shall recover:

(a) its right to receive distributions, including any distributions which took place between the Payment Date and the Remedy Date; and

(b) its voting right, it being specified that (i) the Shareholder shall not recover the right to participate in any vote, consent or decision which took place between the Payment Date and the Remedy Date and (ii) any vote, consent or decision which took place between the Payment Date and the Remedy Date shall not be considered as null or void on the basis that such Shareholder did not participate to such vote, consent or decision.

12.4 Consequences for Shareholders as from the Default Date

For the avoidance of doubt, (i) the Accrued Interest will continue to accrue on any unpaid Amount Due, and (ii) such Defaulting Shareholder shall remain liable for the payment of any and all Further Drawdowns made by the General Partner unless otherwise decided, in its sole discretion, by the General Partner in the case the General Partner exercises one and/or several of the remedies provided in this Article 12.4.

In addition to the foregoing, no right, power or remedy conferred upon the General Partner in this Article 12.4 shall be exclusive, and each such right, power or remedy shall be cumulative and in addition to every other right, power or remedy whether conferred in this Article 12.4 or now or hereafter available at law or in equity or by statute or otherwise. No course of dealing between the General Partner and any Defaulting Shareholder and no delay in exercising or partial exercise of any right, power or remedy conferred in this Article 12.4 or now or hereafter existing at law or in equity, by statute or otherwise shall operate as a waiver or otherwise prejudice any such right, power or remedy at any time as from the Default Date. The General Partner shall have the right (but shall not be required) to exercise one or more of the rights described in the Article 12.4.1 to 12.4.3 below separately, subsequently, collectively or as a single action or as several separate actions:

12.4.1 Exclusion by Compulsory Redemption of Shares by the Company

(a) The General Partner may decide that all or part of the Relevant Shares shall be redeemed by the Company at a purchase price determined in accordance with Article 12.5 hereof (a "Compulsory Redemption"). All or part of the Relevant Shares will either be cancelled thereupon or partially or totally transferred to one or more purchasers, including the General Partner, any of its Affiliates, the other non defaulting Shareholders or any third party indicated by the General Partner (the "Purchaser").

(b) The General Partner shall convene an extraordinary general meeting ("EGM") in order to vote on the Compulsory Redemption of all or part of the Relevant Shares and the full or partial exclusion of the Defaulting Shareholder. Any resolution of an EGM in this respect must be passed by a simple majority of the votes cast at the meeting, without any quorum requirement, and with the consent of the General Partner. The Shareholders hereby give, until the end of the Term, an irrevocable proxy to the General Partner to vote in favour of the full or partial exclusion of the Defaulting Shareholder at any and all such EGMs held for the purpose of voting for the Compulsory Redemption and the full or partial exclusion of such Defaulting Shareholder.

12.4.2 Purchase Option

(a) An irrevocable undertaking to Sell Shares

Each Shareholder irrevocably agrees to sell all of the Relevant Shares to the General Partner or any party who may be substituted in the place of the General Partner as designated by the General Partner (the "Purchase Option"), subject to the terms and the conditions provided herein, if the Shareholder has not paid the Amount Due as well as the Accrued Interest on or prior to the Default Date.

The General Partner accepts this Purchase Option as a unilateral irrevocable undertaking to sell on the part of the Shareholder with no obligation to purchase on the part of the General Partner and the General Partner reserves the right to exercise such Purchase Option.

Each Shareholder is bound by the Purchase Option until the closure of the liquidation of the Company. Such Purchase Option granted to the General Partner as an irrevocable right may be exercised at any time as from any Default Date, until the closure of the liquidation of the Company.

(b) Substitution

A non-defaulting Shareholder or any third party designated by the General Partner may be substituted for the General Partner in the General Partner's rights arising from Articles 12.4.2(a) to 12.4.2(d) herein at the time of the exercise of the Purchase Option or at any time before the transfer of all or part of the Relevant Shares.

(c) Exercising the Purchase Option

The General Partner shall have the right to exercise the Purchase Option as of the Default Date in the event that a Shareholder has not paid the Amount Due as well as the Accrued Interest on or prior to the Default Date.

The General Partner shall notify the Defaulting Shareholder of the exercise of the Purchase Option and of its intent to purchase all or part of the Relevant Shares by any written means (the "Call Notice"). The General Partner will indicate in the Call Notice the number of Relevant Shares which will be purchased. The price at which the Purchase Option will be exercised shall be determined in accordance with Article 12.5 hereof.

(d) Breach by the Defaulting Shareholder

In the event that the General Partner or any party who has been substituted in the place of the General Partner, as the case may be, notifies the exercise of the Purchase Option to the Defaulting Shareholder in accordance with the terms and conditions set out above, and the Defaulting Shareholder does not perform its obligations to transfer all or part of the Relevant Shares in accordance with the terms and conditions set out above or does or fails to do anything that prevents such transfer, the General Partner or any party who has been substituted in the place of the General Partner, as the case may be, may pay the Purchase Price as defined under Article 12.5 hereof, into an escrow account held by the Custodian or any other entity as designated by the General Partner. In this case, the presentation of a copy of the Call Notice and the escrow agreement shall be deemed to constitute a transfer order and shall cause the Company to enter the transfer in the relevant Register of Shareholders and make such revisions as may be necessary to reflect the transfer and change in Shareholders.

The Purchase Price paid into the escrow account shall be paid to the Defaulting Shareholder as soon as practicable following the transfer of all or part of the Relevant Shares in accordance with the terms and conditions set out above.

12.4.3 Compulsory Conversion of Shares

The General Partner may also decide to compulsorily convert all or part of the Relevant Shares into Class D Shares (the "Conversion into Class D Shares"). All or part of the Relevant Shares will be converted into a number of Class D Shares equal to 10% of the number of Relevant Shares to be converted into Class D Shares.

Except the D Share Payment as provided in Article 12.5, the Class D Shares will not be entitled to any distribution from the Company. After the Conversion into Class D Shares as described above, the Defaulting Shareholder may be released by the General Partner from any obligation to pay any future Further Drawdowns.

The General Partner is irrevocably authorised to proceed to the conversion of the Relevant Shares into Class D Shares pursuant to the provisions above and proceed to such inscriptions in the register of the Company as appropriate.

12.5 Purchase Price

In the event the General Partner decides to proceed with a Compulsory Redemption or exercise the Purchase Option, such redemption or purchase shall occur at a price (the "Purchase Price") equal to:

(a) US\$1 provided that: on the date of the redemption or purchase, the total amount of the Commitments drawdown by the General Partner is less than or equal to 15 % of the Total Commitments.

(b) the lesser of (i) 30 % of the Net Paid-Up Amount on the day on which the Relevant Shares are transferred or (ii) 30 % of the Net Asset Value of the Relevant Shares on the day on which the Relevant Shares are transferred, or (iii) US \$1 per Share if the Net Paid-Up Amount or the Net Asset Value per Share referred to in (i) or (ii) is a negative amount provided that: on the date of the redemption or purchase, the total amount of the Commitments drawdown by the General Partner is comprised between 15 % and 50 % of the Total Commitment.

(c) the lesser of (i) 50 % of the Net Paid-Up Amount on the day on which the Relevant Shares are transferred or (ii) 50 % of the Net Asset Value of the Relevant Shares on the day on which the Relevant Shares are transferred, or (iii) US \$1 if the Net Paid-Up Amount or the Net Asset Value per Share referred to in (i) or (ii) is a negative amount provided that: as of the date the Call Notice is sent to the Defaulting Shareholder, the total amount of the Commitments drawdown by the General Partner is greater than 50 % of the Total Commitments.

Notwithstanding the Purchase Prices provided in sub-clauses (a) to (c) above, the General Partner may at its sole discretion propose a higher price if it is in the interest of the Company.

In the event the General Partner decides to proceed with a Conversion into D Shares, the Class D Shares will only be entitled to receive distribution for an amount equal to the Net Paid-Up Amount corresponding to the Relevant Shares converted into Class D Shares (the "D Share Payment").

The General Partner shall deduct the Accrued Interest incurred until the date of payment of the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be, from the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be.

In addition, the General Partner shall also deduct the following amounts (collectively referred to as "Default Expenses") from the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be:

(a) any costs or expenses (including any taxes and legal fees) incurred by the Company, the General Partner or their Affiliates due to the Defaulting Shareholder's failure to pay the Amount Due and the Accrued Interest; and

(b) any costs (including interest) incurred directly or indirectly as a result of any borrowings entered into by the Company to cover any shortfall as a result of the actions of the Defaulting Shareholder; and

(c) in the event of a Compulsory Redemption or Conversion into D Shares, an amount equal to the Defaulting Shareholder's pro rata share of the Management Fee and any other expenses referred to in Article 10 of the Prospectus which would have been payable by the Defaulting Shareholder over the life of the Company, had the default not occurred.

Once the General Partner has deducted the Accrued Interest and the Default Expenses from the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be, the Defaulting Shareholder shall receive the balance, if any, of the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be.

Notwithstanding the foregoing, in the event of a Compulsory Redemption or Conversion into D Shares, such balance amount shall only be payable to the Defaulting Shareholder during the liquidation period of the Company after all other non-defaulting Shareholders have received full repayment of their Paid-Up Amount and payment of the Preferred Return according to Article 8 of the Prospectus.

If the Accrued Interest and the Default Expenses exceed the Purchase Price or the D Share Payment, as the case may be, the difference shall be owed by the Defaulting Shareholder to the Company.

12.6 Transfer of Ownership of the Relevant Shares

The Shareholder represents and warrants that in the event of a Compulsory Redemption or a Purchase Option, the Relevant Shares will be redeemed or purchased free of any rights, encumbrances and liens and with full possession.

The General Partner shall be constituted the agent for the redemption, transfer, or conversion of the Relevant Shares and each of the Shareholders hereby irrevocably appoints, until the end of the Term, the General Partner as their true and lawful attorney (mandataire) to execute any documents required in connection with such redemption, transfer or conversion if they shall become a Defaulting Shareholder. Each such Shareholder undertakes to ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof.

The Defaulting Shareholder undertakes to do all such acts and things, carry out all formalities, and, in particular, execute and deliver all required deeds, acts and documents, and perform all obligations arising thereunder, as may be necessary to give effect to the transfer of the Relevant Shares in particular against third party.

The Company shall make such revisions to the Register of Shareholders as may be necessary to reflect the change in Shareholders.

12.7 General

For the avoidance of doubt, the Company and the General Partner shall have the right to issue Further Drawdowns to non-defaulting Shareholders as necessary to make up for the shortfall due to the default of the Defaulting Shareholder up to the Commitment of each Shareholder.

12.8 Preservation of Rights

When the General Partner exercises a particular right under Article 12, it shall not be prevented from subsequently exercising such right under Article 12 and/or any other right at any time.

The rights herein are stipulated in favor of the General Partner and the General Partner in its sole discretion acting in good faith may waive any of such rights without prejudice to any other rights.

Each Shareholder acknowledges that the non-performance of its obligations arising under this Article cannot be adequately redressed by monetary damages alone, and, consequently, recognizes the right to seek enforcement of the terms hereof.

Art. 13. Calculation of the Net Asset Value. In order to determine the Net Asset Value of the Shares, the Company Assets will be valued by the Administrative Agent under the responsibility of the General Partner according to criteria, which comply with the international private equity and venture capital valuation (IPEV) guidelines developed by the Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), the British Venture Capital Association (BVCA) and the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA). The value of the Company Assets is based on the fair market value estimated in good faith.

The Net Asset Value per Share of each Share Class will be determined in respect of any Valuation Date in the currency of the relevant Class and will be calculated by dividing the value of the net assets of the Company attributable to such Share Class by the number of Shares in issue of that Share Class.

The values expressed in a currency other than the reference currency of the Company will be converted at the applicable exchange rate in Luxembourg on the relevant Valuation Date.

The valuation of the portfolio shall be submitted to the approved statutory Auditor by the General Partner no less than twice a year prior to determination of the Net Asset Value of the Shares.

13.1 Unlisted Investments and Investments listed on a market which is not a Financial Instruments Market

These Investments will be valued at fair value in accordance with the Guidelines:

(a) During the period starting on the date of completion of the Investment by the Company and ending at most twelve months after completion of the Investment by the Company, fair value will be determined in accordance with the price of recent investment methodology.

In applying the price of recent investment methodology, the General Partner will use the cost of the Investment itself or the price at which a significant amount of new Investment into the Portfolio Company was made to estimate the fair value of the Investment. The General Partner will in any case assess whether changes or events subsequent to the relevant transaction would imply a positive or negative change in the Investment's fair value.

The Investment's fair value will be reduced in situations including, but not limited to, the following events:

(i) the performance and/or prospects of the Portfolio Companies are significantly below the expectations on which the Investment was based. Prima facie indicators of this include a failure to meet significant milestones or to service financial instruments, breaches of covenants and a deterioration in the level of budgeted or forecast performance;

(ii) there has been a significant adverse change either in the Portfolio Company's business or in the technological, market, economic, legal or regulatory environment in which the Portfolio Company operates;

(iii) market conditions have deteriorated. This may be indicated by a fall in the share prices of listed businesses operating in the same or related sectors; or

(iv) the Portfolio Company is raising money and there is evidence that the financing will be made under significantly different terms and conditions from the original Investment.

(b) Thereafter, fair value will be determined in accordance with the earnings multiple methodology or such other method allowed under the Guidelines.

In applying the earnings multiple methodology to estimate the fair value of an Investment, the General Partner will:

(i) apply a multiple that is appropriate and reasonable (given the risk profile and earnings growth prospects of the underlying company) to the maintainable earnings of the Portfolio Company;

(ii) adjust the amount derived in (i) above for surplus assets or excess liabilities and other relevant factors to derive an enterprise value for the Portfolio Company;

(iii) deduct from the enterprise value all amounts relating to financial instruments ranking ahead of the highest ranking instruments of the Company in a liquidation and taking into account the effect of any instrument that may dilute the Investment in order to derive the gross attributable enterprise value;

(iv) apply an appropriate marketability discount to the gross attributable enterprise value derived in (iii) above in order to derive the net attributable enterprise value; and

(v) apportion the net attributable enterprise value appropriately between the relevant financial instruments.

In determining the marketability discount appropriate in a particular situation, the General Partner will consider all the relevant factors. A discount in the range of 10% to 30% (in steps of 5%) will generally be used in practice, depending on the particular circumstances.

(c) Where realisation of an Investment or its flotation of the Portfolio Company is imminent, and the pricing of the relevant transaction has been substantially agreed upon, the General Partner will use the discounted cash flows (from the Investment) methodology.

In addition, the General Partner may use the discounted cash flows (from the Investment) methodology as a verification of values produced using other methodologies.

In using the discounted cash flows (from the Investment) methodology to estimate the fair value of an Investment, the General Partner will derive the current value of the Investment, using reasonable assumptions and estimations of expected future cash flows and the terminal value and date, and the appropriate risk-adjusted rate that quantifies the risk inherent to the Investment.

13.2 Investments listed on a Financial Instruments Market

Investments listed on a financial instruments market will be valued at their trading prices on the valuation date.

In some cases, the General Partner may apply a marketability discount to the valuation obtained on the basis of the market price. This will be the case where:

- (a) there is a formal restriction on trading in the relevant securities; or
- (b) there is a risk that the holding may not be able to be sold immediately.

13.3 Shares or units in undertakings for collective investment or other collective entities

Shares or units in undertakings for collective investment or other collective entities will be valued at their last available net asset value per share or unit or, if such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair and equitable basis.

Art. 14. Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The General Partner may suspend calculation of the Net Asset Value where:

- (a) any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Company are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;
- (b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of Company's assets would be impracticable;
- (c) a breakdown has occurred with respect to the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments of the Company or the current prices on any market or stock exchange; or
- (d) the Company is unable to repatriate funds or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

No issue or, if applicable, redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. Notice of any suspension will be given to Shareholders, if, according to the General Partner, the suspension will exceed a certain period of time provided for in the Prospectus.

Art. 15. General Partner. The Company shall be managed by QS Direct SI 2 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg (the "General Partner") in its capacity as general partner (associé commandité) of the Company.

Art. 16. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of Shareholders will be exercised by the General Partner.

The General Partner shall have the power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company. It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has and shall have full authority in its sole discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Shares other than the General Partner Share may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

Art. 17. Actions by the General Partner.

(a) Except as may be expressly limited by the provisions of these Articles, the General Partner is specifically authorized to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of these Articles and of the Company;

(b) The General Partner, in its sole discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of any service or management agreement;

(c) Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Partner in connection with the management of the Company shall become the property of the General Partner.

Art. 18. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 19. Indemnification.

19.1 The Company shall hold harmless and indemnify the Indemnified Persons (by means of a Further Drawdown (including any recall of Recalable Distributions), recalling distributions, withholding any contemplated distributions, or out of Company Assets or by a combination thereof) against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened arising out of or in connection with or relating to or resulting from the Indemnified Person being or having acted as a general partner or as investment advisers in respect of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a general partner or as investment advisers in respect of the Company or from the provision of services to or in respect of the Company or under or pursuant to any management or advisory agreement or other agreement relating to the Company or in respect of services as a director of the Company or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company, or any tax liability imposed on the Company, any entity in which the Company invests, directly or indirectly, or any Shareholder, provided however that any Indemnified Person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from their fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for their obligations and duties in relation to the Company or their gross negligence (provided that such negligence has had a material adverse economic effect on the Shareholders or the Company) each as finally determined by competent courts of law.

19.2 Shareholders (including following the liquidation of the Company, as former Shareholders) may be required by the General Partner or the liquidator of the Company at any time prior to the third anniversary of the liquidation of the Company, to return distributions made to such Shareholders or former Shareholders prior to such time for the purpose of meeting the Company's indemnification obligations under this Article 19 (each, a "Giveback Contribution"). The amount of distributions paid to the Shareholders which can be recalled by the General Partner for the purposes of this Article 19.2 shall not exceed 25% of the Total Commitments.

19.3 If, at the end of the period referred to above there is pending or threatened any legal action, suit or proceeding or any claim has been made against the Company or an Indemnified Person or tax liability has arisen, or any liability actual or contingent exists which may entitle the Indemnified Person to be indemnified by the Company under this Article 19, (any of the foregoing a "Claim"), the General Partner or liquidator shall so notify the Shareholders and former Shareholders at such time (which notice shall include a brief description of each Claim) and the obligation of the Shareholders to return any distributions for the purpose specified in the paragraph above shall survive such period with respect to each such Claim set forth in such notice (or any related action, suit, proceeding, claim or liability based upon the same or a similar Claim).

Art. 20. Conflicts of Interest. The guidelines in relation to the conflict of interest are fully described in the Prospectus.

Art. 21. Custodian. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

The duties of the Custodian cannot be terminated unless and until a successor Luxembourg bank shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 22. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders represents all Shareholders of the Company. It has the powers expressly reserved to it by law or these Articles provided that a resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

The annual general meeting of Shareholders of the Company will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the first Monday of the month of June at 2 p.m. of each year.

Any resolution of a general meeting of Shareholders affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the present Articles of Association must be approved by the General Partner.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Notices of all general meetings of Shareholders, setting forth the agenda and specifying the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto and referring to quorum and majority requirements, will be sent by registered mail to the Shareholders, at least eight (8) days prior to the meeting, to their addresses in the Register of Shareholders and may be published if required under Luxembourg laws.

Art. 23. Accounting Year. The Company's accounting year shall begin on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year.

Art. 24. Annual Report. The Company shall publish an annual report in accordance with general accounting principles accepted in Luxembourg or any other accounting principles applicable pursuant to Luxembourg laws.

Art. 25. Distributions. The right to distributions and the right to capital reimbursement of each Class of Shares are determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus. No distribution can take place if, following this distribution, the capital of the Company would fall below the minimum capital provided for by the 2004 Law.

The General Partner and, if applicable, the Shareholders represent and warrant that at least 90% of (i) the Net Proceeds and (ii) any income from any Investment shall be distributed to the Shareholders.

Art. 26. Amendments to the Articles of Association. Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of amending these Articles must be passed by a quorum of fifty percent (50%) of the capital of the Company and a majority of two-thirds of the votes cast at the meeting and with the consent of the General Partner. Each amendment to these Articles entailing a variation of rights of a Class of Shares must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders and of a separate meeting of the Shareholders of the relevant Class of Shares and with the consent of the General Partner.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the 1915 Law and the 2004 Law, by one or more liquidators named by the general meeting of Shareholders resolving to dissolve the Company, and upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.

Art. 28. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2011.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in June 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts specified below:

Subscriber	General Partner Share	Class C Shares	Total Subscribed Share Capital
1) QS Direct SI 2 S.à r.l.	1	0	
2) QS Direct SI 2 S.à r.l.	0	1	
3) Quilvest Europe S.A.	0	9,999	45,000 USD
Total	1	10,000	

Proof of the payment in cash of the amounts specified above has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Law have been observed.

General meeting of shareholders

The persons listed above representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted; they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following approved statutory auditor is appointed until the general meeting of shareholders which will be convened to approve the accounts of the financial year ending 31 December 2011.

KPMG Audit having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Company is designated as 84, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that further to the request of the persons specified above, this deed is written in English, followed by a French version, further to the request of the such persons and in the event of any contradiction between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date specified above.

The document was read to the appearing persons known to the notary by their name, surname, civil status and residence and such appearing persons and we, the notary, signed this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) QS Direct SI 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, représentée par Me Sébastien Moies, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2010, et

2) Quilvest Europe S.A., une société constituée conformément aux lois de Luxembourg ayant son siège social 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, représentée par Me Sébastien Moies, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2010.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées à ce document pour être soumises à l'enregistrement.

Les comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituée entre eux:

Les termes des Statuts font référence aux définitions du Prospectus de la société, sauf s'ils y sont définis autrement.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la société ci-après émises, une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination QS Direct SI 2 S.C.A., SICAR (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée (la "Loi de 2004").

Art. 2. Sièges social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de l'Associé gérant commandité (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous), des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'Associé gérant commandité.

Au cas où l'Associé gérant commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée limitée de dix ans à compter de la Date de Première Clôture (telle que définie dans le prospectus confidentiel de la Société, le "Prospectus"), telle que fixée par l'Associé gérant commandité conformément aux dispositions du Prospectus. Cette durée peut être prolongée, à la seule discrétion de l'Associé gérant commandité et des actionnaires, pour deux périodes successives d'une année chacune conformément aux exigences en matière de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts (les "Statuts") tel que prévu par l'Article 26 ci-après.

La Société sera dissoute automatiquement au terme de sa durée, en ce compris toute prolongation applicable.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la loi de 2004 et toutes autres circulaires de la CSSF applicables afin de faire bénéficier à ses investisseurs du produit de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers, cependant, il n'est donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de la Société ou de remboursement de capital.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre titre de créance.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 et toutes autres circulaires applicables.

Art. 5. Responsabilité. L'Associé gérant commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

Les porteurs d'Actions de Classe A s'abstiendront d'agir au nom de la Société, de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leur apport dans la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement. L'Associé gérant commandité déterminera les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs, tels que prévus par le Prospectus, conformément à l'article 4 de ces Statuts et aux lois et règlements applicables.

Art. 7. Capital Social.

(a) Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les "Actions"), sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 13 des Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de la date d'agrément de la Société en qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, représente l'équivalent d'un million d'euros (EUR 1.000.000) en dollars américains. L'Associé gérant commandité agissant au nom et pour le compte de la Société pourra, à son entière discrétion, déterminer des procédures relatives à la clôture des souscriptions, appels de fonds et paiements y afférents, telles que décrites plus amplement dans le Prospectus.

(b) Le capital de la Société sera représenté par les classes (les "Classes") d'Actions suivantes:

(i) "Action de l'Associé gérant commandité": l'Action souscrite lors de la constitution de la Société par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société;

(ii) "Actions de Classe A": une classe d'Actions émises aux actionnaires commanditaires de la Société conformément aux dispositions du Prospectus;

(iii) "Actions de Classe C": une classe d'Actions réservées aux personnes ayant contribué substantiellement à la création, à la levée de fonds, ou à l'apport d'investissements de la Société, et à toute autre personne désignée par l'Associé gérant commandité.

(iv) "Actions de Classe D": une classe d'Actions émises en cas de défaut de paiement par un Actionnaire des sommes dûes suivant une Notice d'Appel de fonds conformément à l'Article 6.4.3 du Prospectus. Les Actions de Classe D ne sont pas transférables.

L'Associé gérant commandité peut émettre des classes d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

(c) La Société est constituée avec un capital social entièrement souscrit de quarante-cinq mille (USD 45.000) dollars américains, se composant d'une (1) Action de l'Associé gérant commandité sans valeur nominale et de dix mille (10.000) Actions de Classe C sans valeur nominale.

Art. 8. Actions.

(a) Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs éligibles ayant la qualité d'"Investisseurs Eligibles" au sens de l'article 2 de la Loi de 2004, à savoir, tout investisseur institutionnel, investisseur professionnel ou tout autre investisseur ayant confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et qui (i) investit ou s'engage à investir en dollars américains, un minimum équivalent à cent vingt cinq mille euros (€ 125,000) dans la Société, ou (ii) a obtenu une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, au sens de la Directive 2006/48/CE, une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE, ou une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (un "Investisseur Averti") au sens de la Loi de 2004.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription sur le Registre des Actionnaires (tel que défini ci-après), indiquant le nom de l'Actionnaire. Les certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la demande des Actionnaires et seront signés par l'Associé gérant commandité. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis et un Actionnaire souhaite

que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les Actions émises de la Société seront enregistrées dans le registre des Actionnaires (le "Registre des Actionnaires") qui sera tenu par l'Agent de Registre et Transfert. Le Registre des Actionnaires contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre des Actionnaires pourra être considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'exécution de tout paiement.

(c) Si un Actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions sérieusement endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Les certificats sérieusement endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'Actionnaire de supporter le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre des Actionnaires, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(d) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

(e) Chaque Action confère le droit à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que, pour chaque Classe, aux assemblées distinctes des porteurs d'Actions de chacune des Classes.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) sont détenues conjointement, ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs Actions fait l'objet d'un litige, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

(g) Chaque Actionnaire aura au préalable accepté et signé un bulletin de souscription (le "Bulletin de Subscription") l'engageant de manière irrévocable à effectuer tous paiements à hauteur du montant de son engagement total.

Art. 9. Transfert d'Actions.

9.1 Transférabilité

(a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, autre disposition ou disposition présumée, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un Actionnaire de tout ou partie des Actions; et toute vente ou transfert d'instrument financier, contrat ou droit, tel qu'un droit d'usufruit ou un droit d'option dont la valeur est déterminée en tout ou partie par référence à toute ou partie de l'Action (un "Transfert") ne peut avoir lieu qu'avec l'accord préalable de l'Associé gérant commandité et conformément à la loi et aux dispositions des présents Statuts.

(b) Tout Transfert d'Actions effectué en violation des dispositions du présent Article 9 sera nul et non avenue et inopposable à la Société ainsi qu'aux Actionnaires. Les Transferts qui seront nuls et non avenues et inopposables ne seront pas enregistrés dans le Registre des Actionnaires et, jusqu'à régularisation, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions en question, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres Actionnaires.

La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société à toute personne ne répondant pas aux conditions conférant la qualité d'Investisseur Eligible tel que défini à l'Article 8 ci-dessus.

A cet effet la Société pourra:

(i) refuser l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que ce transfert aurait pu ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à toute personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Eligible;

(ii) procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions d'Investisseur Eligible.

9.2 Transfert de l'Action de Commandité

L'Action de Commandité détenue par l'Associé gérant commandité ne peut faire l'objet d'un transfert qu'avec l'accord préalable de l'autorité de surveillance luxembourgeoise et le consentement de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 26 ci-dessous.

9.3 Transfert d'Actions de Classe A et de Classe C

9.3.1 Notification de Transfert

(a) Tout Actionnaire envisageant le transfert d'Actions de Classe A, et de Classe C (un "Projet de Transfert") à un autre Actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession à l'Associé gérant commandité par lettre recommandée avec accusé de réception (la "Notification de Transfert").

(b) La Notification de Transfert doit comporter les informations suivantes pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent article:

- (i) le nombre d'Actions de Classe A, et de Classe C dont le Transfert est envisagé (les "Actions Transférées"),
- (ii) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions Transférées,
- (iii) la dénomination sociale, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.

9.3.2 Transferts libres

Les transferts suivants d'Actions de Classe A et de Classe C par un Actionnaire seront libres, sauf disposition contraire ci-dessous et à condition que le cédant adresse une Notification de Transfert à l'Associé gérant commandité au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour le Transfert:

a) dans la mesure où l'Actionnaire concerné n'est pas un fonds d'investissement, un Transfert par l'Actionnaire:

- (i) à un Affilié de cet Actionnaire, ou
- (ii) à un fonds d'investissement géré par cet Actionnaire ou par un Affilié (défini comme toute société ou autre entité qui, ensemble avec la personne concernée, est une société holding ou une filiale de cette société holding ou une filiale. Une entité est une société holding d'une autre entité si elle détient la majorité des droits de vote et est une filiale d'une autre société si cette autre société détient la majorité des droits de vote en actions.

(b) dans le cas où l'Actionnaire concerné est un fonds d'investissement, un Transfert par l'Actionnaire

- (i) à sa société de gestion ou
- (ii) à tout véhicule d'investissement qui est géré par sa société de gestion ou par un Affilié de sa société de gestion (les entités référencées sous (b) (i) et (b) (ii) étant définies comme "Entités Affiliées").

L'Associé gérant commandité aura cependant le droit d'interdire tout Transfert qui, selon l'Associé gérant commandité, aurait pour effet de créer un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, l'Associé gérant commandité ou leurs Associés.

S'il y a au moins deux (2) Transferts successifs des mêmes Actions à des Affiliés ou Entités Affiliées, tout Transfert après le premier Transfert ne sera libre que si le cessionnaire proposé est un Affilié ou une Entité Affiliées du cédant dans le premier Transfert.

Dans les Transferts à un Affilié ou une Entité Affiliées, si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être un Affilié ou une Entité Affiliées du cédant, alors le cessionnaire devra, si l'Associé gérant commandité le lui demande, rétrocéder au cédant, dans les meilleurs délais, toutes les Actions qui lui avaient été cédées.

9.3.3 Agrément

(a) Accord écrit préalable au Transfert des Actions de Classe A ou de Classe C – Afin de maintenir la cohésion des Actionnaires de la Société, il est convenu que les Actions de Classe A ou de Classe C ne peuvent faire l'objet d'un Transfert par leurs titulaires à toute personne, Actionnaire ou non, sans l'accord écrit préalable de l'Associé gérant commandité.

(b) Exceptions – Les Actions de Classe A ou de Classe C peuvent faire l'objet d'un Transfert, sans devoir recueillir l'accord écrit préalable de l'Associé gérant commandité dans le cas d'une cession libre visée à l'Article 9.3.2.

(c) Décision de l'Associé gérant commandité -La décision de l'Associé gérant commandité de donner ou non son accord est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les quinze (15) jours suivant la date de la Notification de Transfert équivaudra à un refus d'agrément. La décision n'a pas à être motivée.

(d) Réalisation d'un Transfert agréé – Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues ci-dessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder au Transfert agréé, en respectant strictement les termes et le délai précisés dans l'agrément, ou si aucun délai n'a été précisé, dans les soixante (60) jours suivant la date de la notification de l'agrément. Dans le cas où le cédant ne réalise pas le Transfert dans ce délai, il devra à nouveau, préalablement à tout Transfert d'Actions de Classe A, ou de Classe C, se conformer aux dispositions des présents Statuts.

S'il advient que le cédant ne peut réaliser, dans ce délai, le Transfert projeté et agréé dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni aucun des Actionnaires ne seront tenus de racheter les Actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni l'Associé gérant commandité de donner son agrément à tout autre Projet de Transfert notifié par le cédant ultérieurement.

9.3.4 Réparation

L'Associé gérant commandité sera remboursé par le cédant de toutes les dépenses encourues afférentes à un Transfert. L'Associé gérant commandité pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si le cédant requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions.

9.3.5 Divers

Dans l'hypothèse où un Transfert est effectué avant que tous les appels de fonds (le cas échéant) n'aient été faits, les engagements du cessionnaire de répondre à tout appel de fonds conformément au Bulletin de Souscription signé par le cédant seront transférés simultanément par le cédant avec les actions concernées. Ainsi, dès lors que lesdites procédures

auront été réalisées, le cessionnaire ne deviendra propriétaire des Actions qu'il souhaite acquérir seulement si le cessionnaire a signé un contrat de transfert aux termes duquel il s'engage irrévocablement à reprendre toutes les obligations impayées du cédant conformément au Bulletin de Souscription signé par le cédant.

Art. 10. Emission des Actions. Il sera demandé à chaque Actionnaires potentiel de s'engager à souscrire des Actions de Classe A à la /aux date(s) ou période(s) déterminée(s) par l'Associé gérant commandité, telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Les paiements des souscriptions des Actions de Classe A seront effectués en tout ou en partie aux dates indiquées dans le Prospectus. Les modes de paiement en relation avec ces souscriptions seront déterminés par l'Associé gérant commandité conformément aux dispositions du Prospectus et du Bulletin de Souscription signé par l'Actionnaire.

La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou tous autres actifs, en conformité avec les conditions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé, et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégie d'investissement de la Société.

Art. 11. Rachat ou Acquisition d'Actions. La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société.

Les Actions (à l'exception de l'Action de Commandité) pourront néanmoins être transférées ou rachetées ou acquises de manière forcée si un Actionnaire cesse d'être, ou s'avère ne pas être, Investisseur Eligible au sens de l'Article 8 des présents Statuts. Un tel transfert ou rachat ou acquisition forcé sera fait conformément aux conditions prévues à l'Article 12 des présents Statuts et sera applicable à l'exclusion d'un Actionnaire en cas de Défaut de Paiement.

La Société peut également procéder au rachat ou à l'acquisition d'Actions en cas de défaut de paiement par un Actionnaire dans les conditions prévues à l'Article 12 des présents Statuts et selon les conditions énoncées dans la loi de 1915.

La Société peut également procéder au rachat ou à l'acquisition d'Actions lorsque l'Associé gérant commandité considère ce rachat comme étant dans l'intérêt de la Société.

Les actions du capital de la Société racheté par la Société seront annulées ou détenues par la Société sur un compte de trésorerie, comme il peut en être décidé de temps à autre par l'Associé gérant commandité.

La Société aura le droit, si l'Associé gérant commandité le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'avoirs provenant de la masse du portefeuille de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts spécifiques de tels rachats en nature, en particulier le coût du rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé, devront être supportés par l'Actionnaire ou par un tiers, mais ne seront supportés par la Société à moins que l'Associé gérant commandité estime que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou qu'un tel rachat vise à protéger les intérêts de la Société.

La Société peut acquérir ses propres Actions à un prix qui sera calculé conformément aux dispositions de l'Article 12 des présents Statuts.

Art. 12. Retards ou Défauts de Paiement.

12.1 Définition de Défaut

Si un Actionnaire n'effectue pas le paiement intégral de la Somme Due au jour ou avant la Date de Paiement, l'Associé gérant commandité peut, à tout moment par la suite, envoyer une mise en demeure notifiant un tel manquement et réclamant le paiement (la "Mise en Demeure") à cet actionnaire.

12.2 Conséquences pour les Actionnaires à partir de la Date de Paiement

Toute Somme Due entraîne de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt calculé pro rata temporis sur base du taux LIBOR à un an (établi à la Date de Paiement) augmenté de 800 points de base pour la période allant de la Date de Paiement jusqu'à ce que le paiement ait été reçu par la Société ou par l'Associé gérant commandité (les "Intérêts de Retard").

De plus, l'Associé gérant commandité aura le droit de déterminer, à son entière discrétion:

(a) que l'Actionnaire en défaut de paiement ne sera pas autorisé à recevoir quelconque distribution de la Société; et/ ou

(b) que lorsque le vote, consentement, ou décision de l'Actionnaire est requis ou permis conformément au Prospectus et aux Statuts, l'exercice des droits de vote attachés à toutes les actions détenues par l'Actionnaire en défaut (les "Actions Concernés") seront suspendus étant entendu que les Engagements de tels Actionnaires ne seront pas compris dans les Engagements Totaux pour les besoins de vote des Actionnaires.

12.3 Réparation avant la Date de Paiement

L'actionnaire peut remédier à son défaut en payant, avant la date indiquée dans la Mise en Demeure aux fins de remédier au manquement et dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables maximum suivant la date à laquelle la Mise en Demeure a été envoyée (la "Date de Mise en Demeure"), la Somme Due et les Intérêts de Retard. (la "Date de Réparation")

Dans un tel cas, un tel Actionnaire recouvrera:

(a) son droit de recevoir les distributions, y compris les distributions effectuées entre la Date de Paiement et la Date de Réparation; et

(b) son droit de vote, étant précisé que (i) l'Actionnaire ne recouvrera pas le droit de participer à un vote, consentement ou décision ayant eu lieu entre la Date de Paiement et la Date de Réparation et (ii) tout vote, consentement ou décision ayant eu lieu entre la Date de Paiement et la Date de Réparation ne sera pas considéré comme nul ou non avenu sur la base que l'Actionnaire n'a pas participé à un tel vote, consentement ou décision.

12.4 Conséquences pour les Actionnaires à partir de la Date de Défaut

Afin d'éviter tout doute, (i) les Intérêts de Retard continueront à courir sur toute la Somme Due non payée, et (ii) un tel Actionnaire Défaillant restera redevable du paiement de tous les Appels de Fonds Ultérieurs effectué par l'Associé gérant commandité à moins qu'il ne soit décidé autrement par l'Associé gérant commandité, à sa seule discrétion au cas où l'Associé gérant commandité exerce un et, ou plusieurs recours prévus à l'Article 12.4.

En plus de ce qui précède, aucun droit, pouvoir ou recours conféré par l'Associé gérant commandité à l'Article 12.4 ne sera exclusif, et un tel droit, pouvoir ou recours sera cumulatif, en plus de tout autre droit, pouvoir ou recours qu'il soit conféré par cet Article 12.4 ou, présentement ou dans l'avenir, par la loi, la coutume, les statuts ou autres. Aucun événement ou affaire entre l'Associé gérant commandité et l'Actionnaire en défaut et aucun retard dans l'exercice, tout ou partiel de tout droit, pouvoir ou recours conféré par cet Article 12.4, ou existant, présentement ou dans l'avenir, de par la loi ou la coutume, les statuts ou autres, ne pourra être interprété, à tout moment à partir de la Date de Défaut, comme une renonciation ou une altération de tels droits, pouvoirs ou recours. L'Associé gérant commandité aura le droit (mais pas l'obligation) d'exercer un ou plusieurs droits tels que décrits aux Articles 12.4.1 à 12.4.3 ci-dessous, séparément, postérieurement, collectivement ou via une action isolée ou via plusieurs actions séparées:

12.4.1 Exclusion par Rachat Forcé des Actions par la Société.

(a) L'Associé gérant commandité peut décider que tout ou partie des Actions Concernées seront rachetées par la Société au prix de rachat déterminé conformément à l'Article 12.5 des Statuts (un "Rachat Forcé"). Tout ou partie des Actions Concernées seront soit annulées avec effet immédiat ou partiellement ou totalement transférées à un ou plusieurs acquéreurs, qui peuvent être l'Associé gérant commandité, un des ses Affiliés, d'autres Actionnaires non défaillant ou tout autre tiers désigné par l'Associé gérant commandité ("Acquéreur").

(b) L'Associé gérant commandité convoquera une assemblée générale extraordinaire ("AGE") afin de se prononcer sur le Rachat Obligatoire de tout ou partie des Actions Concernées et sur l'exclusion totale ou partielle de l'Actionnaire Défaillant. Les résolutions d'une AGE à cet égard doivent être approuvées par une majorité simple des voix exprimées à l'assemblée, sans exigence de quorum, et avec le consentement de l'Associé gérant commandité. Les Actionnaires, par les présentes, donnent de manière irrévocable, jusqu'à la fin du Terme, procuration à l'Associé gérant commandité de voter en faveur de l'exclusion partielle ou totale de l'Actionnaire Défaillant à toute AGE tenue dans le but de se prononcer sur le Rachat Obligatoire et sur l'exclusion totale ou partielle d'un tel Actionnaire Défaillant.

12.4.2 Option d'Achat

(a) Un engagement irrévocable de vendre des Actions.

Chaque Actionnaire consent de manière irrévocable à vendre toutes les Actions Concernées à l'Associé gérant commandité ou à toute partie qui peut agir en remplacement de l'Associé gérant commandité et désignée par lui ("Option d'Achat"), selon les termes et conditions des présents Statuts, si l'Actionnaire n'a pas payé la Somme Due ainsi que les Intérêts de Retard au jour ou avant la Date de Défaut.

L'Associé gérant commandité accepte l'Option d'Achat comme un engagement irrévocable de vendre de la part de l'Actionnaire sans obligation d'acquisition de la part de l'Associé gérant commandité et, sous réserve, pour l'Associé gérant commandité, d'exercer une telle Option d'Achat.

Chaque Actionnaire est tenu par l'Option d'Achat jusqu'à la clôture de la liquidation de la Société. Une telle option d'Achat accordée à l'Associé gérant commandité comme droit irrévocable peut être exercé à tout moment à partir de la Date de Défaut et jusqu'à la clôture de la liquidation de la Société.

(b) Remplacement

Un Actionnaire non-défaillant ou tout tiers désigné par l'Associé gérant commandité peut remplacer l'Associé gérant commandité dans les droits de l'Associé gérant commandité découlant des présents Articles 12.4.2(a) à 12.4.2(d) et des présents Statuts au moment de la levée de l'Option d'Achat ou à tout moment avant le transfert de tout ou partie des Actions Concernées.

(c) Exercice de l'Option d'Achat

L'Associé gérant commandité aura le droit de lever l'Option d'Achat au jour de la Date de Défaut au cas où un Actionnaire n'a pas payé la Somme Due ainsi que les Intérêts de Retard avant ou au jour de la Date de Défaut.

L'Associé gérant commandité notifiera à l'Actionnaire Défaillant de l'exercice de l'Option d'Achat et lui fera part de son intention d'acquiescer tout ou partie des Actions Concernées par tout moyen écrit ("Avis de Levée de l'Option").

L'Associé gérant commandité indiquera dans l'Avis de Levée de l'Option le nombre des Actions Concernées qui seront rachetées. Le prix auquel l'Option d'Achat sera exercée sera déterminé conformément avec l'Article 12.5 des Statuts.

(d) Manquement par l'Actionnaire Défaillant

Dans le cas où l'Associé gérant commandité ou, le cas échéant, toute autre partie qui est substitué dans les droits de l'Associé gérant commandité notifie la levée de l'Option d'Achat à l'Actionnaire Défaillant conformément aux termes et conditions établis ci-dessus, et que l'Actionnaire Défaillant ne remplit pas ses obligations de transférer tout ou une partie des Actions Concernées conformément aux termes et conditions établis ci-dessus, ou manque à toute obligation de faire ou de ne pas faire afin de prévenir un tel transfert, l'Associé gérant commandité ou, le cas échéant, toute autre partie agissant en substitution de l'Associé gérant commandité pourra payer le Prix de Rachat tel que défini à l'Article 12.5 des présents Statuts en séquestre sur un compte ouvert auprès du Dépositaire ou d'une autre entité désignée par l'Associé gérant commandité. Dans ce cas, la présentation d'une copie de l'Avis de Levée de l'Option et le contrat de séquestre seront censés constituer un ordre à la Société de retranscrire le transfert dans le Registre des Actionnaires concerné et d'effectuer toute révision qui s'avérerait nécessaire afin de refléter le transfert et le changement dans l'actionnariat.

Le Prix de Rachat payé sur un compte de séquestre sera payé à l'Actionnaire Défaillant dès que possible après le transfert de tout ou partie des Actions Concernées conformément aux termes et conditions établies ci-dessus.

12.4.3 Conversion Obligatoire des Actions

L'Associé gérant commandité peut également décider de convertir obligatoirement tout ou partie des Actions Concernées en Actions de Classe D (la "Conversion en Actions de la Class D"). Tout ou partie des Actions concernées seront converties en un nombre d'Actions de Classe D équivalent à 10% du nombre des Actions concernées à convertir en Actions de la Classe D.

A l'exception du Paiement d'Actions D tel que décrit à l'Article 12.5, les Actions de Classe D ne conféreront aucun droit à une distribution de la part de la Société. Après la Conversion en Actions de Classe D, telle que décrite ci-dessus, l'Actionnaire Défaillant peut être libéré par l'Associé gérant commandité de toute obligation de payer de futurs Appels de Fonds.

L'Associé gérant commandité est autorisé, de manière irrévocable, à procéder à la conversion des Actions Concernées en Actions de Classe D conformément aux dispositions décrites ci-dessus et à procéder à de telles inscriptions dans le registre de la Société si cela s'avère nécessaire.

12.5 Prix d'Acquisition

Dans le cas où l'Associé gérant commandité décide de procéder au Rachat Forcé ou à lever l'Option d'Achat, un tel rachat ou acquisition aura lieu à un prix (le "Prix d'Acquisition") équivalant à:

(a) US\$ 1 sous réserve qu'au jour du rachat ou de l'acquisition, la somme totale des Engagements tirés par l'Associé gérant commandité soit équivalent ou en dessous de 15% des Engagements Totaux.

(b) La plus petite somme entre (i) 30% du Montant Net Payé au jour auquel les Actions Concernées sont transférées ou (ii) 30% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Concernées au jour auquel les Actions Concernées sont transférées, ou (iii) US\$ 1 par Action si le Montant Net Payé ou la Valeur Nette d'Inventaire tel que visé(e) sous (i) et (ii) est une somme négative pourvu qu'au jour du rachat ou de l'acquisition, la somme totale des Engagements tirés par l'Associé gérant commandité est comprise entre 15% et 50% des Engagements Totaux.

(c) La plus petite somme inférieure entre (i) 50% du Montant Net Payé au jour auquel les Actions Concernées sont transférées ou (ii) 50% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions Concernées au jour auquel les Actions Concernées sont transférées, ou (iii) US\$ 1 si le Montant Net Payé ou la Valeur Nette d'Inventaire par Action visé(e) sous (i) ou (ii) est une somme négative pourvu qu'au jour ou l'Avis de Levée de l'Option est envoyé à l'Actionnaire Défaillant, la somme totale des Engagements tirés par l'Associé gérant commandité est supérieure à 50% des Engagements Totaux.

Nonobstant les Prix d'Acquisition décrits aux alinéas (a) à (c) ci-dessus, l'Associé gérant commandité peut, à son entière discrétion, proposer un prix plus élevé si cela est dans l'intérêt de la Société.

Dans le cas où l'Associé gérant commandité décide de procéder à la Conversion en Actions D, les Actions de Classe D auront seulement le droit de recevoir des distributions pour un montant égal au Montant Net Payé correspondant aux Actions Concernées converties en Actions de Classe D (le "Paiement aux Actions D").

L'Associé gérant commandité pourra déduire les Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de paiement du Prix d'Acquisition ou du Paiement aux Actions D, le cas échéant, du Prix d'Achat ou au Paiement aux Actions D.

De plus, l'Associé gérant commandité peut également, le cas échéant, déduire les sommes suivantes (collectivement, les "Dépenses de Défaut") du Prix d'Achat ou du Paiement d'Actions D:

(a) tous frais et dépenses (en ce compris les frais légaux et fiscaux) encourus par la Société, l'Associé gérant commandité ou leurs Affiliés en raison du manquement de l'Actionnaire Défaillant à son obligation de payer la Somme Due et les Intérêts de Retard; et

(b) tous frais (en ce compris les intérêts) encourus directement ou indirectement résultant d'emprunts éventuels contractés par la Société afin de pallier à une situation débitrice résultant du comportement de l'Actionnaire Défaillant; et

(c) dans le cas d'un Rachat Forcé ou d'une Conversion en Actions D, une somme redevable par l'Actionnaire Défaillant équivalente au prorata de la Commission de Gestion et de toutes autres dépenses mentionnées à l'article 10 du Prospectus et dont il aurait été redevable tout au long de l'existence de la Société si le défaut n'avait pas eu lieu.

Une fois les Intérêts de Retard et les Dépenses de Défaut déduits du Prix d'Acquisition ou du Paiement aux Actions D par l'Associé gérant commandité, l'Actionnaire Défaillant recevra le solde, s'il y en a un, du Prix d'Acquisition ou du Paiement d'Action D, le cas échéant.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas d'un Rachat Forcé ou d'une Conversion en Actions D, un tel solde sera seulement payable à l'Actionnaire Défaillant pendant la période de liquidation de la Société après que tous les autres Actionnaires non défaillants auront reçu le remboursement intégral du Montant Net Payé et le paiement de leur Remboursement Privilégié (Preferred Return) conformément à l'Article 8 du Prospectus.

Si les Intérêts de Retard et les Dépenses de Défaut excèdent le Prix d'Acquisition ou le Paiement aux Actions D, le cas échéant, la différence sera due par l'Actionnaire Défaillant à la Société.

12.6 Transfert de la Propriété des Actions Concernées.

L'Actionnaire certifie et garantit qu'en cas de Rachat Forcé ou d'Option d'Achat, les Actions Concernées seront rachetées ou acquises libres de tout droit, gage et privilège et en pleine propriété.

L'Associé gérant commandité sera représentant constitué pour le rachat, transfert ou conversion des Actions Concernées et chacun des Actionnaires, par la présente, de manière irrévocable, jusqu'à la fin du Terme, donne mandat à l'Associé gérant commandité afin d'exécuter tous les documents nécessaires en relation avec le rachat, transfert ou conversion au cas où ils deviendraient Actionnaires Défaillants. Chaque actionnaire s'engage à ratifier tout ce que l'Associé gérant commandité aura légalement fait suite à ce mandat et à indemniser l'Associé gérant commandité pour toutes réclamations, frais et dépenses encourus par l'Associé gérant commandité en relation ce qui précède.

L'Actionnaire Défaillant s'engage à accomplir tous les actes et à procéder à toutes les formalités, et en particulier, signer et délivrer tous les actes et documents requis, et à remplir toutes les obligations y relatives qui peuvent être nécessaires afin de donner effet au transfert des Actions Concernées en particulier vis-à-vis des tiers.

La Société fera les modifications nécessaires au Registre des Actionnaires afin de refléter le changement d'Actionnaires.

12.7 Général

Afin d'éviter tout doute, la Société et l'Associé gérant commandité auront le droit de procéder à des Appels de Fonds subséquents auprès des Actionnaires non défaillants jusqu'à hauteur de l'Engagement de chaque Actionnaire afin de pallier toute situation débitrice liée au défaut de l'Actionnaire Défaillant.

12.8 Préservation des Droits

Lorsque l'Associé gérant commandité exerce un droit particulier en vertu de l'Article 12, il ne sera pas empêché d'exercer ce droit en vertu de l'Article 12 et/ou tout autre droit à n'importe quel moment.

Les droits prévus par les présents Statuts présentement stipulés en faveur de l'Associé gérant commandité, et l'Associé gérant commandité, à son entière discrétion, agissant de bonne foi, pourra renoncer à un de ces droits sans préjudice de recours aux autres droits.

Chaque Actionnaire reconnaît que la non-exécution de ses obligations en vertu du présent Article ne peut pas être réparée adéquatement uniquement par des indemnités financières, et, par conséquent, reconnaît le droit à rechercher l'exécution de fait des conditions y stipulés.

Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire des Actions, les Actifs de la Société seront évalués par l'Agent Administratif sous la responsabilité de l'Associé gérant commandité selon les critères qui sont conformes aux lignes directrices de l'international private equity and venture capital valuation (IPEV) développées par l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), la British Venture Capital Association (BVCA) et la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA). La valeur des Actifs de la Société est basée sur la juste valeur de marché estimée de bonne foi.

La valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions sera déterminée pour chaque Jour d'Évaluation dans la devise de la Classe concernée et sera calculée en divisant la valeur des actifs nets de la Société attribuable à une Classe d'Actions par le nombre d'Actions en émission dans cette Classe d'Actions.

Les valeurs exprimées dans une devise différente que la devise de référence de la Société seront converties au taux de change applicable à Luxembourg au jour de la Date d'Évaluation concernée.

L'évaluation du portefeuille sera soumise par l'Associé gérant commandité au réviseur d'entreprises agréé au moins de deux fois par an avant la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions.

13.1 Investissements Non-Cotés et Investissements cotés sur un marché qui n'est pas un Marché d'Instruments Financiers.

Ces Investissements seront évalués à leur juste valeur conformément aux Lignes Directrices:

(a) Pendant la période commençant au jour de la date de réalisation de l'Investissement par la Société et prenant fin au plus tard douze mois après la réalisation de l'Investissement par la Société, la juste valeur sera déterminée conformément au prix à la méthode du prix d'un investissement récent.

Lorsqu'il utilise la méthode du prix d'un investissement récent, l'Associé gérant commandité utilisera le coût de l'investissement lui-même ou le prix auquel une somme importante d'un nouvel Investissement dans l'Entreprise Sous-jacente a été fait afin d'estimer le juste prix de l'Investissement. L'Associé gérant commandité s'attachera en tout état de cause à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence et susceptible d'affecter positivement ou négativement la juste valeur de l'Investissement.

La juste valeur de l'Investissement sera réduite dans les situations comprenant, entre autres, les événements suivants:

(i) la performance et/ou les perspectives des Entreprises Sous-jacentes sont sensiblement inférieures aux prévisions sur base desquelles l'Investissement a été effectué. Parmi les signes les plus évidents d'une telle situation sont l'incapacité à remplir ses objectifs et à faire face aux différentes obligations financières, le non-respect des engagements et la dégradation des performances par rapport aux budget et provisions;

(ii) un changement négatif majeur est intervenu, lequel affecte l'activité de l'Entreprise Sous-jacente ou son marché, son environnement technologique, économique, réglementaire ou juridique dans lequel la Société Portefeuille opère;

(iii) les conditions de marché se sont dégradées. Cette détérioration peut se refléter dans la baisse des cours de bourse de sociétés opérant dans le même secteur ou dans des secteurs apparentés; ou

(iv) l'Entreprise Sous-jacente procède à une levée de fonds et les conditions de ce financement semblent s'écarter sensiblement de celles de l'Investissement initial.

(b) Par la suite, la juste valeur sera déterminée conformément à la méthode des coefficients de capitalisation de résultats ou toute autre méthode permise selon ces Lignes Directives.

Lorsqu'il utilisera la méthode des coefficients de capitalisation des résultats pour estimer la juste valeur d'un Investissement, l'Associé gérant commandité devra:

(i) appliquer aux résultats pérennes des Entités Sous-jacentes un multiple qui soit adapté et raisonnable (compte tenu du profil de risque et des perspectives de croissance bénéficiaire);

(ii) ajuster le montant obtenu en (i) ci-dessus afin de refléter tout actif ou passif non comptabilisé ou tout autre facteur pertinent, pour obtenir la valeur de l'Entreprise Sous-jacente;

(iii) retrancher de la valeur d'entreprise tout montant correspondant aux instruments financiers dont le rang de séniorité est supérieur à celui de l'instrument de la Société bénéficiant du rang le plus élevé dans un scénario de liquidation, en tenant compte de l'impact de tout instrument susceptible de diluer l'Investissement pour obtenir la valeur brute attribuable à l'entreprise;

(iv) appliquer à la valeur brute de l'entreprise obtenue en (iii) une décote de négociabilité adaptée pour en déduire la valeur nette de l'entreprise; et

(v) répartir la valeur nette de l'entreprise de manière appropriée entre les différents instruments financiers.

L'Associé gérant commandité pourra prendre en considération tous les facteurs pertinents dans la détermination de la décote de négociabilité appropriée. En règle générale, une réduction se situant dans une fourchette de 10% à 30% (par tranche de 5%) sera généralement utilisée en pratique en fonction des circonstances particulières.

(c) Lorsque la réalisation d'un Investissement ou l'introduction en bourse d'une Entreprise Sous-jacente est imminente et que le prix de la transaction est quasiment déterminée, l'Associé gérant commandité utilisera la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (de l'Investissement)

De plus, l'Associé gérant commandité peut utiliser la méthode des flux futurs de trésorerie (de l'Investissement) afin de vérifier les valeurs obtenues à partir d'autres méthodes.

Lorsqu'il utilise la méthode des flux futurs de trésorerie (de l'Investissement) pour estimer la juste valeur d'un Investissement, l'Associé gérant commandité devra calculer la valeur actualisée de l'Investissement à partir d'hypothèses et d'estimations raisonnables des flux futurs de trésorerie et de la valeur finale et du calendrier de réalisation, en utilisant un taux qui reflète le profil de risque de l'Investissement.

13.2 Investissements cotés sur un Marché d'Instruments Financiers

Les Investissements cotés sur un marché d'instruments financiers seront évalués à leur prix d'échange au jour d'évaluation.

Dans certaines situations, l'Associé gérant commandité pourra appliquer une décote de négociabilité à une évaluation obtenue sur base d'un cours de marché. Ce sera le cas:

(a) si les transactions sur les valeurs mobilières concernées font l'objet de restrictions officielles; ou

(b) s'il existe un risque que la position ne soit pas immédiatement liquidable.

13.3 Actions ou parts d'organismes de placement collectif ou d'autres entités collectives

Les actions ou parts d'organismes de placement collectif ou d'autres entités collectives seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire par action ou par part, ou si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de ses actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé gérant commandité sur une base juste et équitable.

Art. 14. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. L'Associé gérant commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lorsque:

(a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée, est fermé pour une raison autre que les congés habituels, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

(c) lorsque les moyens de communication, qui sont habituellement employés pour déterminer le prix de tout investissement de la Société ou les cours actuels de bourse ou sur un autre marché, sont hors services; ou

(d) la Société n'est pas en mesure de rapatrier des fonds ou se trouve dans une situation dans laquelle le transfert de fonds nécessaires pour la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne pourra pas, selon l'avis de l'Associé gérant commandité, s'effectuer aux taux de change habituels.

Aucune émission ou, le cas échéant, rachat d'Actions n'aura lieu lors de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu. Toute notification de suspension doit être communiquée aux Actionnaires, si, selon l'avis de l'Associé gérant commandité, la suspension dépasse le délai prévu dans le Prospectus.

Art. 15. Associé gérant commandité. La Société sera gérée par QS Direct SI 2 S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg ("Associé gérant commandité") agissant en sa qualité d'associé commandité de la Société.

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé gérant associé. L'Associé gérant commandité est investi des pouvoirs les plus étendus octroyés par la loi pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des objectifs de la Société, en ce compris tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tout les pouvoirs qui ne sont pas expressément de la compétence de l'assemblée générale des Actionnaires en vertu de la loi ou des présents Statuts relèvent de la compétence de l'Associé gérant commandité.

L'Associé gérant commandité aura le pouvoir de déterminer la politique sociale et d'investissement ainsi que de gérer et d'administrer les affaires de la Société. Il aura tout pouvoir pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous contrats ou engagements qu'il jugerait nécessaires, opportun ou utiles ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société. Sauf indication expresse et contraire, l'Associé gérant commandité a et aura, tout pouvoir pour agir, à sa seule discrétion, au nom et pour le compte de la Société, afin d'accomplir l'objet de la Société.

L'Associé gérant commandité peut, de temps à autre, nommer des dirigeants ou représentants de la Société, lorsque les circonstances l'exigent au regard des opérations et de la gestion de la Société, à condition que les porteurs d'Actions autres que l'Action de l'Associé gérant commandité n'agissent pas au nom et pour le compte de la Société sans compromettre leur responsabilité limitée.

Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, les dirigeants et/ou représentants désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur auront été conférés par l'Associé gérant commandité.

Art. 17. Actes effectués par l'Associé gérant commandité.

(a) Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents Statuts, l'Associé gérant commandité est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet des présents Statuts et de la Société;

(b) L'Associé gérant commandité, à sa discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion;

(c) La documentation, les analyses, données, informations reçues ou présentées par l'Associé gérant commandité concernant la gestion de la Société deviennent la propriété de l'Associé gérant commandité.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'Associé gérant commandité ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé gérant commandité.

Art. 19. Indemnisation.

19.1 La Société tiendra quittes et indemnes et remboursera les Personnes Indemnisées (aux moyens d'Appel de Fonds (en ce compris toute demande de Remboursement de Distributions), remboursement de distributions, annulation de toute distribution envisagée, ou au moyen des Actifs de la Société, ou une combinaison de ces possibilités) contre toutes les dettes, actions, procédures, prétentions, coûts, demandes, dommages et dépenses (y compris les frais juridiques) encourus ou susceptibles de naître en relation avec ou résultant du fait que la Personne Indemnisée est ou a agi en qualité d'associé gérant commandité ou conseillers en investissement à l'égard de la Société ou faisant suite à toute situation ou circonstance relative à ou résultant de l'exercice de leur pouvoir en qualité d'associé gérant commandité ou de conseillers en investissement en relation avec la Société ou de la fourniture de services à la Société ou en relation avec la Société ou au titre d'un contrat de gestion ou de conseil ou tout autre contrat relatif à la Société ou au titre des services prestés en qualité d'administrateur de la Société ou qui sont liés d'une autre manière en relation avec l'administration, la conduite des affaires et les activités de la Société, ou toute autre dette d'ordre fiscal imposée à la Société, à toute entité dans laquelle la Société investit, directement ou indirectement, ou tout Actionnaire, étant entendu qu'il n'y aura pas lieu à indemnisation en cas de fraude, de faute lourde, de négligence grave, de mauvaise foi ou d'imprudence fautive concernant

leurs obligations et devoirs à l'égard de la Société ou de leur négligence grave (à condition qu'une telle négligence ait causé un préjudice matériel économique pour les Actionnaires ou la Société) tel que déterminé en dernier ressort par une juridiction compétente.

19.2 L'Associé gérant commandité ou le liquidateur de la Société peut exiger des Actionnaires (en ce compris, les anciens Actionnaires suite à la liquidation de la Société) à tout moment avant le troisième anniversaire de la liquidation de la Société, de restituer les distributions effectuées à ces Actionnaires ou anciens Actionnaires avant la date du troisième anniversaire de la liquidation de la Société afin que la Société puisse remplir les obligations issues de cet Article 19 (chacune, une "Restitution de Distribution"). La somme des distributions payées aux actionnaires pouvant être exigée pour les besoins de cet article 19.2 n'excédera pas 25% des Engagements Totaux.

19.3 Si, à la fin de la période décrite ci-dessus, il y a une action en justice, un procès, des poursuites judiciaires possibles ou en cours ou toute autre prétention contre la Société ou une Personne Indemnisée ou si une dette fiscale est née, ou s'il existe une quelconque dette actuelle ou potentielle qui peut donner droit à la Personne Indemnisée à être indemnisée par la Société conformément à cet article 19 (tout ce qui précède étant défini comme "Prétention"), l'Associé gérant commandité ou le liquidateur notifiera conformément les Actionnaires et les anciens Actionnaires à ce moment (laquelle notice inclura une brève description de la Prétention) et l'obligation des Actionnaires de rendre toute distribution pour les besoins mentionnés au paragraphe ci-dessus survivra à une telle période en ce qui concerne chaque Prétention décrite dans la notice (ou toute action y relative, procès, poursuite judiciaire, prétention ou responsabilité basée sur la même Prétention ou une Prétention similaire).

Art. 20. Conflits d'intérêts. Les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts sont décrites de manière exhaustive dans le Prospectus.

Art. 21. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues dans la Loi de 2004.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu de respecter les obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2004.

Il ne peut être mis fin aux fonctions du Dépositaire sans que et jusqu'à ce qu'un établissement bancaire luxembourgeois ait été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la loi ou par les présents Statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par l'Associé gérant commandité.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra au Luxembourg au siège social de la Société ou dans tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14 heures de chaque année .

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires affectant les intérêts de la Société à l'égard des tiers ou modifiant ces Statuts doit être approuvée par l'Associé gérant commandité.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates tels que spécifiés dans les avis d'assemblées respectifs.

Les avis de convocations à toutes les assemblées générales des Actionnaires, comprenant l'ordre du jour et indiquant l'heure et le lieu de cette assemblée ainsi que les conditions d'admission à cette dernière et énonçant les conditions de quorum et de majorité, seront envoyés par courrier recommandé aux Actionnaires, au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée, aux adresses indiquées dans le Registre des Actionnaires et peuvent être publiés si cela est exigé par la législation luxembourgeoise.

Art. 23. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Rapport Annuel. La Société publiera un rapport annuel en conformité avec les principes comptables généralement admis aux Luxembourg ou tous principes comptables applicables conformément à la législation luxembourgeoise.

Art. 25. Distributions. Le droit aux distributions et le droit au remboursement de capital relatif à chaque Classe d'Actions sont déterminés par l'Associé gérant commandité conformément aux dispositions du Prospectus. Aucune distribution ne peut être effectuée, si suite à cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi de 2004.

L'Associé gérant commandité et le cas échéant, les Actionnaires s'engagent et garantissent qu'au moins 90% (i) des Produits Nets et (ii) de tout revenu provenant d'un Investissement seront distribués aux Actionnaires.

Art. 26. Modification des Statuts. Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires qui a pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée par un quorum de cinquante pour cent (50%) du capital de la Société et à la majorité de deux tiers des votes exprimés à l'assemblée et avec le consentement de l'Associé gérant commandité. Tout modification des présents Statuts emportant une modification des droits afférents à une Classe d'Actions doit être approuvée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires distincte de la Classe d'Actions concernée, et ce avec le consentement de l'Associé gérant commandité.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et de la loi de 2004 par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décident de la dissolution de la Société, et sur proposition de l'Associé gérant commandité. Une telle assemblée déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Les produits nets pourront être distribués en nature aux Actionnaires.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la loi de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'Actions et ont payé en espèces les montants mentionnés ci-après:

Souscripteur	Action de l'associé gérant commandité	Actions de Classe C	Total du Capital souscrit
1) QS Direct SI 2 S.à r.l.	1	0	45.000 USD
2) QS Direct SI 2 S.à r.l.	0	1	
3) Quilvest Europe S.A.	0	9 999	
Total	1	10 000	

La preuve du paiement en espèces des montants susmentionnés a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ EUR 3,000.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi de 1915 ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

La personne suivante a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur l'approbation des comptes de l'année financière terminant le 31 décembre 2011:

KPMG Audit avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, notaire, présente minute.

Signé: S. MOIES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58378. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017194/1286.

(110019925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Cordouan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 59.672.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Est nommé pour terminer le mandat de commissaire en remplacement de Moris René:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Le siège social est transféré au 16, allée Marconi BP 260 L-2012 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010169065/17.

(100196904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.860.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

McWane (Gibraltar) Limited Luxembourg, S.C.S., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here duly represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company will have the name "McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.".

Art. 3. The object of the Company is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted at the unanimity of the managers participating to the meeting or duly represented. In case of default of unanimity, the decisions of the board of managers shall be submitted to the approval of the shareholder(s) at a general meeting.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Résolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Résolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period, and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 20,000 (twenty thousand) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up through a contribution in cash by McWane (Gibraltar) Limited Luxembourg, S.C.S. of an amount of USD 150,000 (one hundred fifty thousand United States Dollars) out of which an amount of USD 130,000 (one hundred thirty thousand United States Dollars) will be paid on the share premium account of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,600.

Résolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers of the Company:

- G. Ruffner Page, Jr., born in New York City, State of New York, United States of America, on 24 April 1959, with professional address at 2900 Highway 280, Suite 300, Birmingham, Alabama 35223, United States of America; and
- Charles F. Nowlin, born in Gadsden, Alabama, United States of America, on 15 September 1955, with professional address at 2900 Highway 280, Suite 300, Birmingham, Alabama 35223, United States of America.

2) Are appointed as category B managers of the Company:

- Antonella Graziano, born in Orvieto, Italy, on 20 January 1966, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Céline Bonvalet, born in Evreux, France, on 7 May 1972, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

McWane (Gibraltar) Limited Luxembourg, S.C.S., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici dûment représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société portera le nom «McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que sus-mentionné. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars américains) divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales de 1,00 USD (un Dollar) chacune.

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, de l'assemblée générale des associés par décisions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'Article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, de l'assemblée générale des associés par décisions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégories B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à l'unanimité des voix des gérants présents ou valablement représentés au conseil. En cas de défaut d'unanimité, la décision du conseil de gérance sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des associés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20.000 (vingt mille) parts sociales émises par la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées au moyen d'un apport en numéraire par McWane (Gibraltar) Limited Luxembourg, S.C.S. d'un montant de 150.000 USD (cent cinquante mille Dollars américains) duquel un montant de 130.000 USD (cent trente mille Dollars américains) sera versé sur le compte de prime d'émission de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.600.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A de la Société:

- G. Ruffner Page, Jr., né à New York, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, le 24 avril 1959, avec adresse professionnelle au 2900 Highway 280, Suite 300, Birmingham, Alabama 35223, Etats-Unis d'Amérique; et

- Charles F. Nowlin, né à Gadsden, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, le 15 septembre 1955, avec adresse professionnelle au 2900 Highway 280, Suite 300, Birmingham, Alabama 35223, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- Antonella Graziano, née à Orvieto, Italie, le 20 janvier 1966, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Céline Bonvalet, née à Evreux, France, le 7 mai 1972, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants serviront pour une durée indéterminée.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58660. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003271/561.

(110002905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 3.324.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour: HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2011010003/16.

(110011684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Café Silva Costa Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 179, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 92.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Gérant

Référence de publication: 2011007233/11.

(110007998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Domaine Viticole Häremillen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, Op der Borreg.
R.C.S. Luxembourg B 36.022.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Max MANNES
Le gérant

Référence de publication: 2011007245/11.

(110007572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Emile Schneider et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 152, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 25.496.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo SCHNEIDER
Le gérant

Référence de publication: 2011007246/11.

(110007573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Energie Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.540.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007261/9.

(110007487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2011007273/12.

(110007821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Energie Blue S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.540.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007262/9.

(110007491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Ets Graas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 49.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007269/10.

(110007211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Franzen & Schieben IT-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.235.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007274/10.

(110008033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Face'Baar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 49, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 149.055.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011007275/11.

(110007423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007367/14.

(110007402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Faracha Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 120.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007276/10.

(110007608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Fenah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 15.246.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007278/10.

(110008079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Fimeris, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 66.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 janvier 2011.

Georges d'HUART
Notaire

Référence de publication: 2011007279/12.

(110007457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Flexcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 103.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007282/9.

(110007994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Officio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.763.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Marcus J. Dijkerman
Administrateur

Référence de publication: 2011007359/13.

(110007448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Fresia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 136.133.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011007287/12.

(110007463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Gaj Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 137.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007289/10.

(110007672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

GK&Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 6A, rue Semecht.
R.C.S. Luxembourg B 77.441.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KERGER Guy

Le Gérant

Référence de publication: 2011007291/11.

(110007577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

GL Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 84.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007292/10.

(110007544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 50.858.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011007302/11.

(110007434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Grandica du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.566.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007295/10.

(110007307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

GSC European Credit Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.753.

Le Bilan au 15/11/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011007297/10.

(110008103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Immobilière et Commerciale Graas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 12.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007303/10.

(110007213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Inter Conseil Services Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 92.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007305/10.

(110007538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis European Holdings XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007368/14.

(110007469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.404.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011007314/10.

(110007273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

La Petite Venise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 34A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.293.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007315/10.

(110007271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Laurette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 71, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 98.521.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007318/10.

(110007279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Léon Glodt Architectes et Urbanistes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.676.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007319/10.

(110007266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis France XCIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007369/14.

(110007477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Living Cadeaux & Décorations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 116.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2011007320/11.

(110008014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Lo Spuntino Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 59.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007321/9.

(110008012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

LSF4 Mega Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007322/10.

(110007267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

LSF6 Lux Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.049.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007323/10.

(110007255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis France XXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007370/14.

(110007475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

LSREF Lux Investments X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.549.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007324/10.

(110007240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.850.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007325/10.

(110007244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Lux Vins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 140.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007326/10.

(110007540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Lux-Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.547.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011007327/11.

(110007443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 87.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l.
Société à responsable limitée
Theisen Yvette / Nothum Patrick

Référence de publication: 2011007425/13.

(110007231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Metralux S.A.- Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-3475 Dudelange, Z.I. des Laminoirs de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 70.295.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007337/9.

(110007991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Mineral Equipments and Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 36.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007340/10.

(110007667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

MMG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.880.

Statuts coordonnés suivant acte du 6 décembre 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011007342/10.

(110007321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Nippon Capital TMK Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007355/10.

(110007243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Legal and Financial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.904.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2010.

Legal and Financial S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011011082/15.

(110011197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Night-Club Le Domino Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 107.005.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007357/10.

(110007305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Onlychic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.883.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011007360/11.

(110007440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis Poland LII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011007371/14.

(110007287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis Poland LIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 108.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011007372/14.

(110007291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis Poland LIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 113.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007373/14.

(110007300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis Poland LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007374/14.

(110007295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis Poland LVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007375/14.

(110007299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Nordic Cable Inv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.608.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2011.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011008505/17.

(110010145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

ProLogis Poland LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007376/14.

(110007304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis Poland LXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007377/14.

(110007306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ProLogis Poland LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011007378/14.

(110007311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Pacesalva Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 99.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PACESALVA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011007388/12.

(110007713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Aster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

ASTER S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011008911/14.

(110009920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Finance, Société Anonyme.**Capital social: EUR 22.283.445,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

La Société a été constitué suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°304 du 25 avril 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bombardier Transportation Luxembourg Finance

Signature

Référence de publication: 2011008214/14.

(110009890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

P. Kremer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 36, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 14 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011011023/14.

(110009637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Hawksley Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.291.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011008004/10.

(110007856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.